

DÉCISIONS de la 4^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le jeudi 2 février 2023
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 30 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 04.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2223.001 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption de procès-verbaux
 3. Négociation nationale 2023
 - 3.1 Dépôt patronal des demandes sectorielles et intersectorielles
 - 3.2 Plan d'action Phase 1

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- 04.02** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 12 septembre 2022 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 7 février 2023, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.
- 04.03** Que le procès-verbal de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 20 septembre 2022 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 7 février 2023, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.
- 04.04** Que le procès-verbal de la 3^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 18 octobre 2022 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 7 février 2023, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

NÉGOCIATION NATIONALE 2023 / PLAN D'ACTION PHASE 1

- 04.05** Retirer le point 10 de la phase d'affirmation concernant le courriel de réponse automatique.
- 04.06** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM adopte le plan d'action pour les phases d'affirmation et de persuasion tel qu'adopté au Conseil fédératif de négociation du 27 janvier 2023, avec l'amendement Bellavance.
- 04.07** Que les outils de communication et d'affichage qui visent les parents soient traduits minimalement en anglais afin que les parents qui ne maîtrisent pas le français puissent être informés et puissent appuyer les enseignants.



- 04.08** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM mandate la délégation de l'Alliance de se gouverner au Conseil fédératif de négociation en tenant compte des explications des membres du Comité de négociation de la FAE, de l'exécutif de la FAE et des syndicats affiliés, à la lumière des orientations et réalités particulières de l'Alliance ainsi que des mandats adoptés à l'AUN-CSSDM du 2 février.
- 04.09** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM adopte un vote de ralliement aux positions qui seront adoptées au Conseil fédératif de négociation (CFN) concernant le plan d'action-mobilisation pour les phases d'affirmation et de persuasion.